

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
n° 26-AT-3593-SE-TRX
Portant réglementation de la circulation

D081 - Territoire de Songy

Le Président du Conseil départemental

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 ;

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Marne signé le 08 juin 2026 rendu exécutoire le 10 juin 2026 par transmission au contrôle de légalité donnant délégation de signature aux responsables des circonscriptions des infrastructures et du patrimoine ;

VU l'arrêté du 29 mars 2023 de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Marne portant refonte du règlement de la voirie départementale ;

VU la demande présentée le 13 octobre 2026 par Monsieur Daniel Daubin représentant la Société SHVT - Signalisation Horizontale Verticale Temporaire (28, Rue des Auges - 51300 Huiron) pour le compte de la SNCF RÉSEAU - INFRAPÔLE CHAMPAGNE ARDENNE (UTM Marne - Chemin de l'Entretien - 51510 Fagnières) représentée par Monsieur Fabien Loll, chef de projet ;

VU le Dossier d'Exploitation Signalisation Temporaire de Chantier transmis par la Société SHVT ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers, des travaux d'entretien du passage à niveau n°69 de la ligne de chemin de fer Paris / Strasbourg, situé au PR 10+0226, hors agglomération de Songy, nécessitent de réglementer la circulation sur la route départementale D081, du mardi 3 novembre 2026 au vendredi 6 novembre 2026 inclus,

ARRÊTE

Article 1 - À compter du 03/11/2026 (9h00) et jusqu'au 06/11/2026 (16h30), la circulation sera interrompue sur la D081, au droit du passage à niveau n°69, hors agglomération de Songy.

Article 2 - DÉVIATION

Pendant cette période, une déviation sera mise en place, dans les deux sens, pour tous les véhicules, conformément au Dossier d'Exploitation Signalisation Temporaire de Chantier annexé et à l'itinéraire mentionné ci-dessous :

- Par la D002 : du carrefour D002/D081 (en agglomération de Songy) au carrefour D0002/D302 (territoire de Saint-Martin-aux-Champs) ;
- Par la D302 : du carrefour D0002/D302 au carrefour D060/D302 (en agglomération de La Chaussée-sur-Marne) ;
- Par la D060 : du carrefour D060/D302 au carrefour D060/D081 (en agglomération d'Aulnay-l'Aître) ;
- Par la D081 : du carrefour D060/D081 jusqu'à Abancourt.

Article 3 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par la Société SHVT, pour le compte de la SNCF RÉSEAU - INFRAPÔLE CHAMPAGNE ARDENNE.

Article 4 - En cas de non respect de ces dispositions, le Département de la Marne se substituera au pétitionnaire défaillant et prendra toutes dispositions conservatoires nécessaires à la sécurité des usagers à la charge de ce dernier.

Article 5 - En cas de dépassement prévisionnel du délai d'exécution précisé à l'article 1 du présent arrêté, le pétitionnaire devra impérativement en informer le gestionnaire de la voirie avant la fin de validité du présent arrêté pour qu'il soit prorogé autant que de besoin.

Article 6 - Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie et Madame la Directrice générale des services du Département de la Marne, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin recueil des actes administratifs du département et dont une ampliation sera adressée :

- Pour publication et affichage à :

Monsieur le Maire de Songy, Monsieur le Maire d'Ablancourt, Monsieur le Maire d'Aulnay-l'Aître, Monsieur le Maire de La Chaussée-sur-Marne, Monsieur le Maire de Saint-Martin-aux-Champs et Monsieur le Responsable de la Société SHVT ;

- Pour information à :

Monsieur le Préfet de la Marne, Monsieur le Sous-Préfet de Vitry-le-François, Monsieur le Directeur départemental des territoires, Monsieur le Chef de l'unité de prévention du risque routier, le Responsable de la CIP Centre-Est, Monsieur le Général Commandant de l'état major de la région terre Nord-Est, Monsieur le Lieutenant-Colonel du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Monsieur le Directeur du SMUR de Vitry-le-François, Madame la Chargée du plan de transport - Maison de la Région de Châlons, Monsieur le Responsable du Pôle Transports scolaires et interurbains - Agence Territoriale de Châlons-en-Champagne, Monsieur le Principal du Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle à Vitry-le-François, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der, Madame la Conseillère départementale du canton de Vitry-le-François - Champagne et Der, Monsieur le Conseiller départemental du canton de Vitry-le-François - Champagne et Der, Madame la Conseillère départementale du canton de Châlons-en-Champagne 3, Monsieur le Conseiller départemental du canton de Châlons-en-Champagne 3 et le centre d'information et de gestion du trafic (CIGT).

Fait à Vitry-le-François, le 20 octobre 2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
L'Adjoint au responsable de la CIP Sud-Est



Emmanuel GONZALEZ

DIFFUSION:

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie
- Monsieur le Maire de Songy
- Monsieur le Maire d'Ablancourt
- Monsieur le Maire d'Aulnay-l'Aître
- Monsieur le Maire de La Chaussée-sur-Marne
- Monsieur le Maire de Saint-Martin-aux-Champs
- Monsieur le Préfet de la Marne
- Monsieur le Sous-Préfet de Vitry-le-François
- Monsieur le Directeur départemental des territoires
- Monsieur le Chef de l'unité de prévention du risque routier
- Monsieur le Responsable de la CIP Centre-Est
- Monsieur le Général Commandant de l'état major de la région terre Nord-Est
- Monsieur le Lieutenant-Colonel du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Monsieur le Directeur du SMUR de Vitry-le-François
- Madame la Chargée du plan de transport - Maison de la Région de Châlons
- Monsieur le Responsable du Pôle Transports scolaires et interurbains - Agence Territoriale de Châlons-en-Champagne
- Monsieur le Principal du Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle à Vitry-le-François
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der
- Monsieur le Responsable de la Société SHVT
- Monsieur le Chef de projet - SNCF RÉSEAU
- Madame la Conseillère départementale du canton de Vitry-le-François - Champagne et Der
- Monsieur le Conseiller départemental du canton de Vitry-le-François - Champagne et Der
- Madame la Conseillère départementale du canton de Châlons-en-Champagne 3
- Monsieur le Conseiller départemental du canton de Châlons-en-Champagne 3
- Le centre d'information et de gestion du trafic (CIGT)

ANNEXES:

Arrêté temporaire

Conformément à l'article R421-2 du Code de justice administrative le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



DOSSIER D'EXPLOITATION
SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER
Route Départementale N° 81
Passage à Niveau N° 69
Hors Agglomération

Barrage Routier de la Route Départementale N° 81 au droit du Passage à Niveau N° 69 sur la commune de Songy.

FERMETURE TOTALE de la Route Départementale N° 81 au droit du PN69 du 03/11/2026 à 09h00 au 06/11/2026 à 16h30 semaines 45.

Version 3 : nouveau tracé de la déviation

Avis de la SNCF :	Avis du Conseil Départemental de la Marne :	Avis de la Commune de : Aulnay-l'Aître	Avis de la commune de Songy :
Avis de la commune de Saint Martin aux Champs :	Avis de la commune de : La chaussée sur Marne	Avis de la commune de Ablancourt :	Avis de la commune de :



DOSSIER D'EXPLOITATION
SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER
Route Départementale N° 81
Passage à Niveau N° 69
Hors Agglomération

SOMMAIRE

- I. Objet des Travaux
- II. Plan de situation
- III. a) Plan de situation et itinéraire de déviation
 b) Plan de situation zooms de déviation
 - ZOOM 1
 - ZOOM 2
 - ZOOM 3
 - ZOOM 4
- IV. Signaux utilisés
- V. Observations / Demande de rectification



DÉPARTEMENTALE N° 81

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

FERMETURE DE PASSAGE À NIVEAU N°69

I. Objet des travaux

a) Objet et situation

FERMETURE DU PASSAGE À NIVEAU N° 69 sur la Départementale n°81.

Les travaux ou auscultations ferroviaires seront réalisés **de jour et/ou de nuit**.

b) Trafic routier

Trafic journalier moyen : véhicules/jour. (Comptages réalisés)

c) Travaux

Déviations de la départementale n° 81 au droit du Passage à Niveau N° 69
le franchissement de cette zone sera interdite aux véhicules et aux piétons :

Fermeture Totale de la RD N°81 au PN du 03/11/26 à 09h00 au 06/11/26 à 16h30 S45.

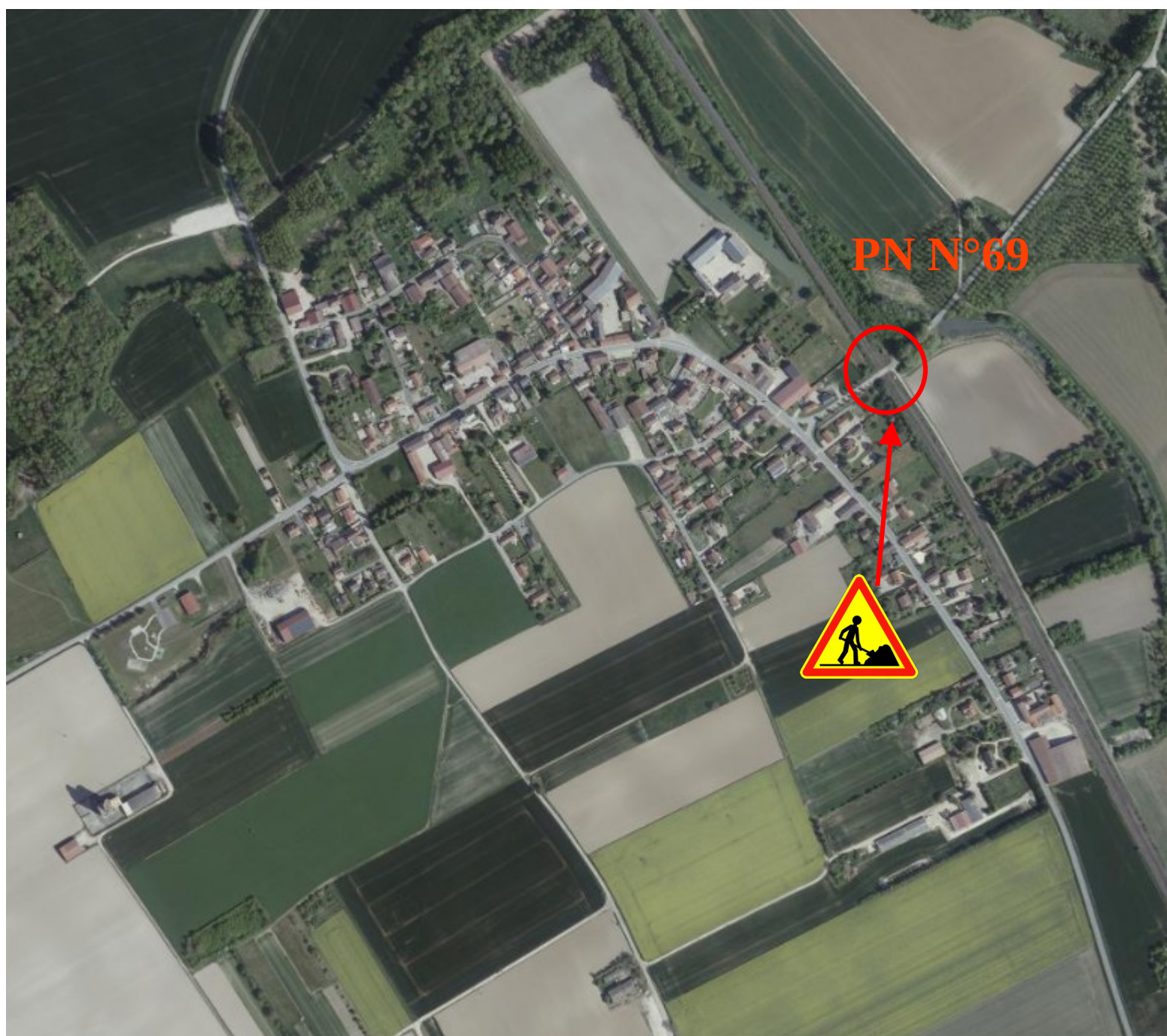
d) Contacts utiles

NOM	FONCTION	NUMÉRO
Mr Francis PASSINHAS	Songy - Maire	03 26 72 64 15 mairie.songy@wanadoo.fr
Mr Christophe REMY	Aulnay-l'aître - Maire	03 26 72 98 09 mairieaulnaylaitre@orange.fr
Mme Dominique THIEBAUX	St Martin aux Champs - Maire	03 26 64 11 09 st-martinauxchamps@wanadoo.fr
Mr Olivier JUNG	Ablancourt - Maire	03 26 74 52 12 commune.ablancourt@gmail.com
Mr Emmanuel NICOMETTE	DIR-EST, Chef de District Frignicourt	03 26 74 84 00 Emmanuel.Nicomette@developpement-durable.gouv.fr
Mr Jimmy RITTLING	DRD CIP-SO -Responsable de secteur	06 73 99 21 09 cipsudest@marne.fr
Mr Johan GUILLART	SNCF – CDT Travaux	06 75 88 27 26 johan.guillart@reseau.sncf.fr
Mr Jean-François DUGOIS	La chaussée / Marne - Maire	03 26 72 94 87 lachausseesurmarne@wanadoo.fr
Mr Daniel DAUBIN	S.H.V.T. - Signalisation	06 61 09 62 30 daniel.daubin@shvt.fr

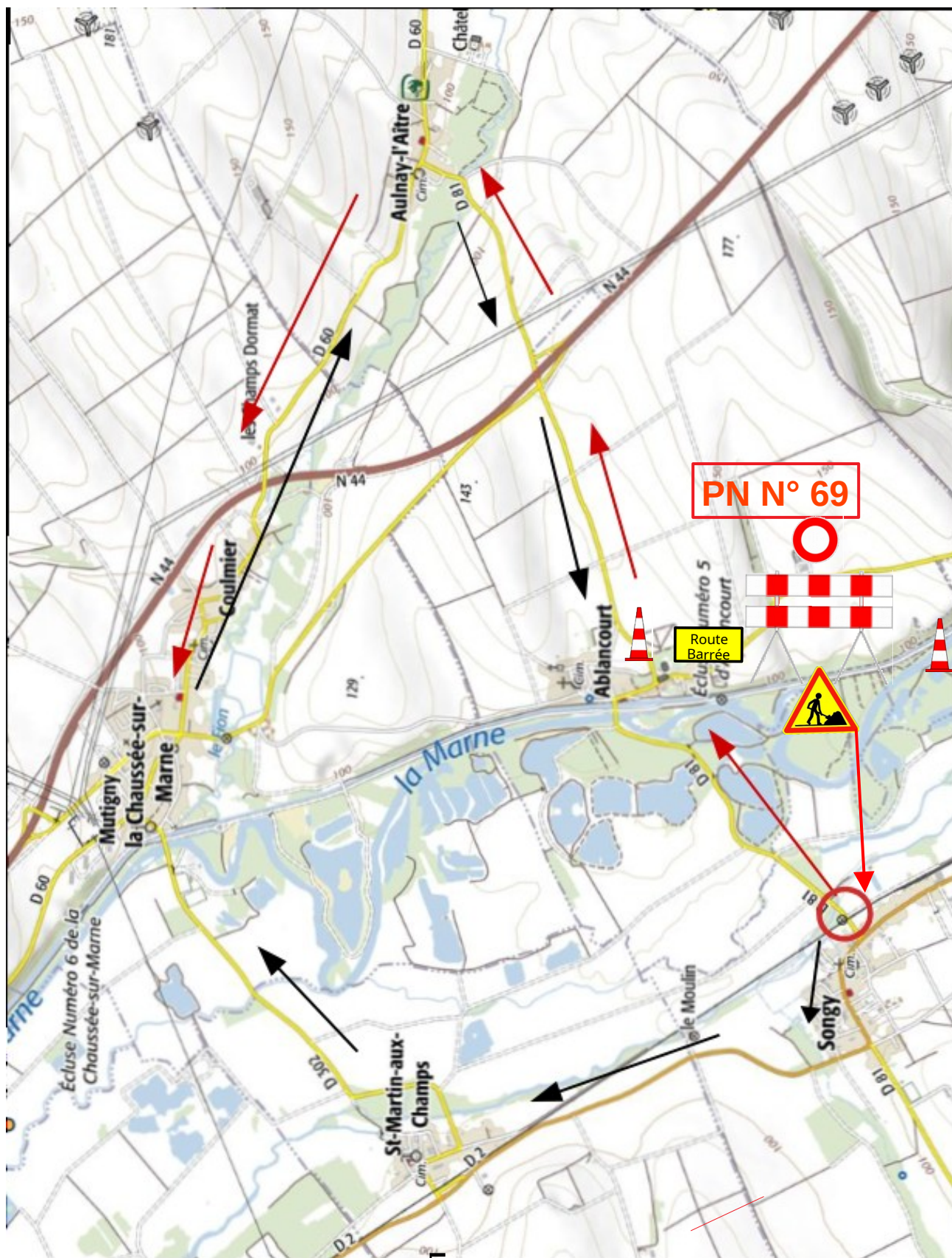
II. Plan de situation

a) Situation d'un ouvrage d'art de la zone - IGN 48.802498, 4.505429

Passage à niveau n° 69 – SONGY

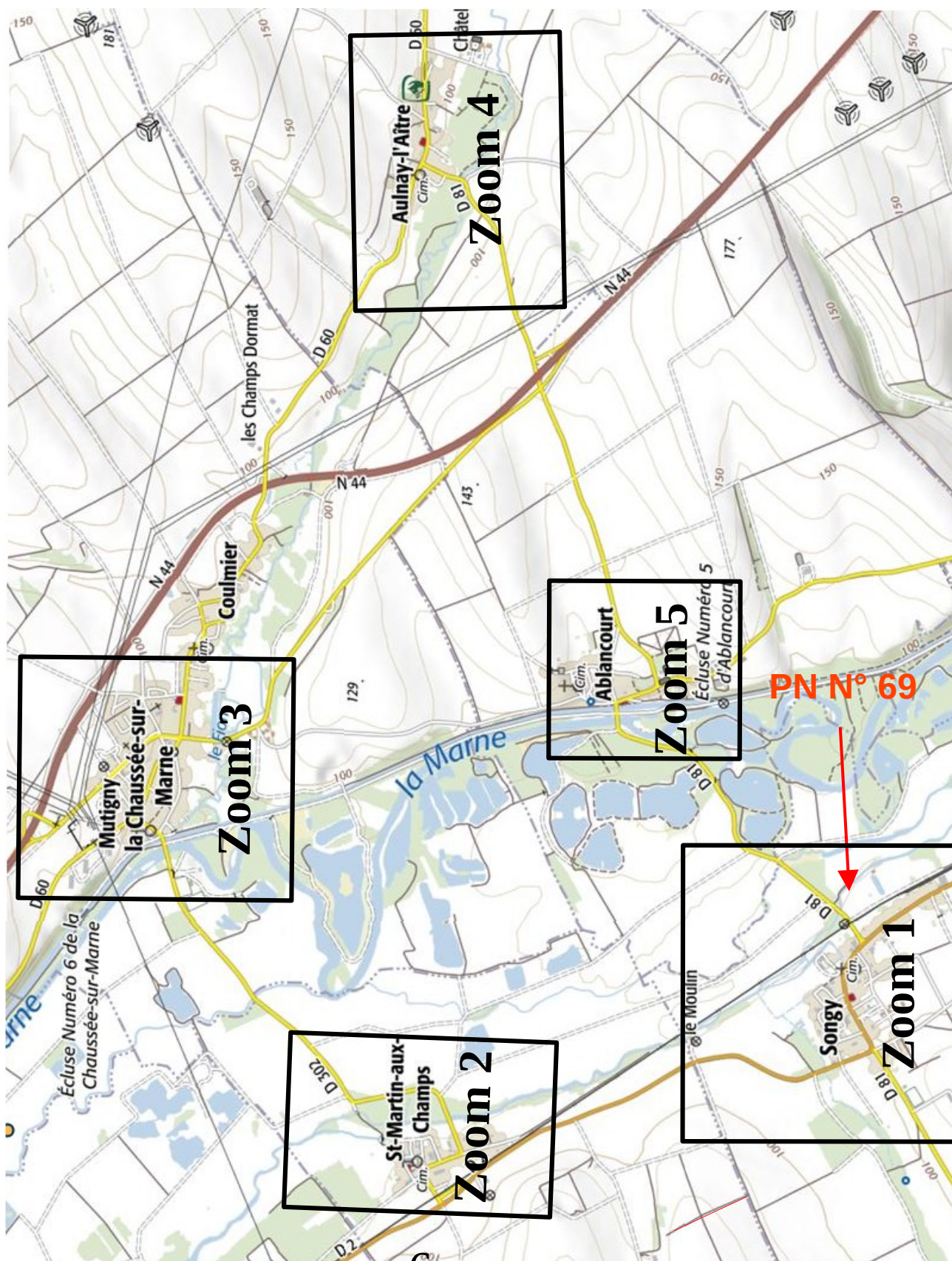


III. a) Plan de situation et itinéraire de déviation





III. a) Plan de situation et itinéraire de déviation

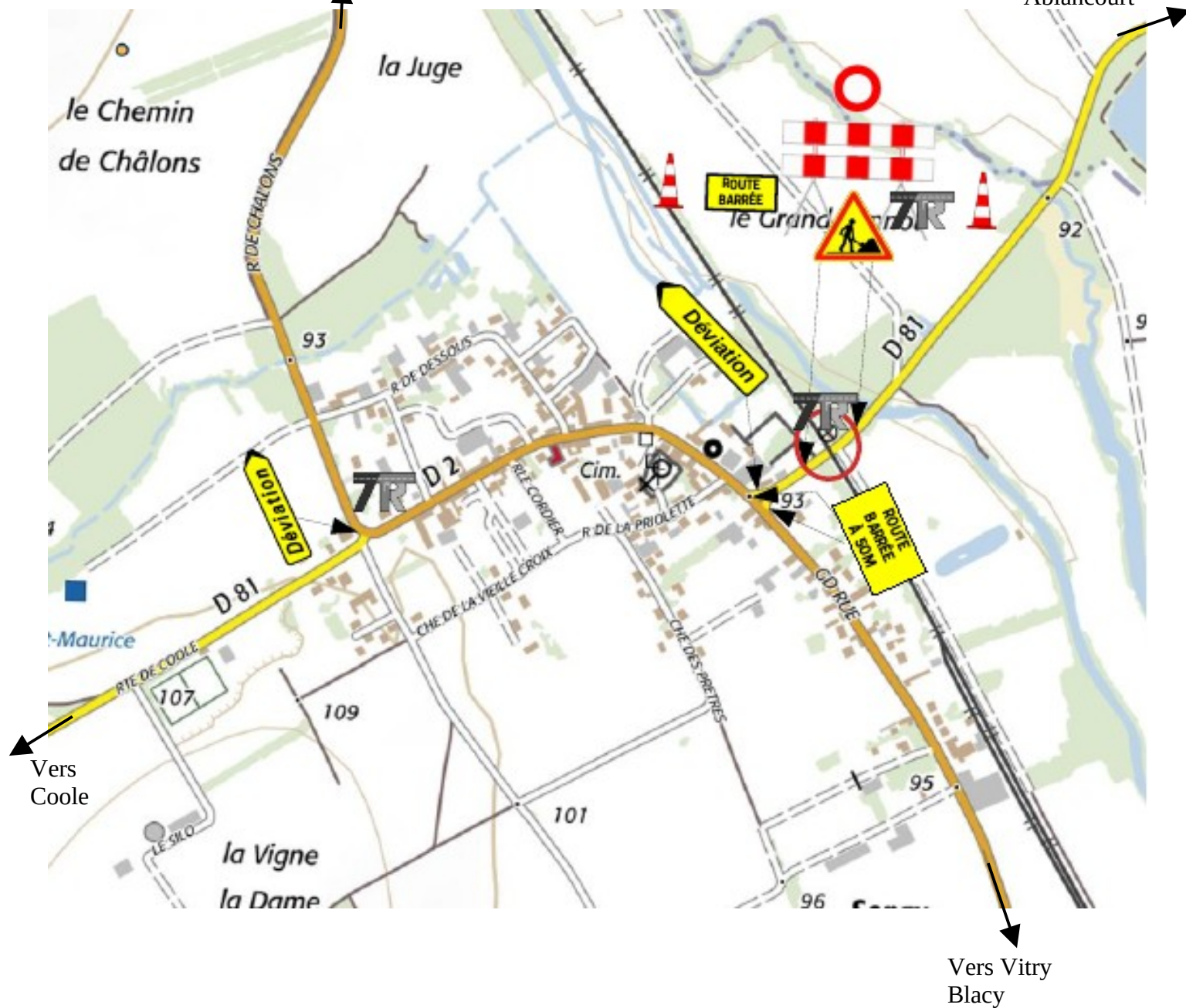




III. ZOOM 1 - Itinéraire de déviation

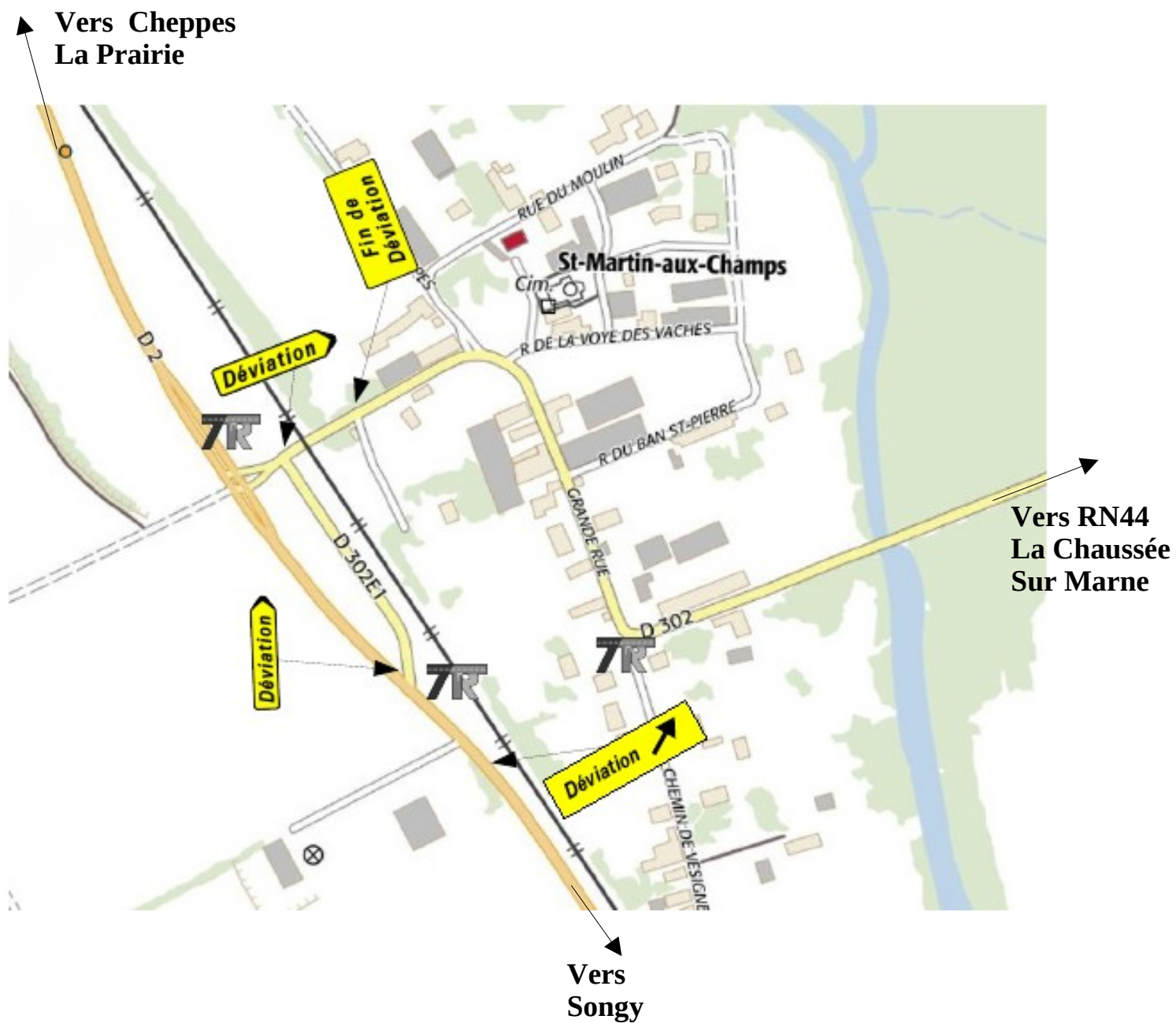
Vers Châlons(Saint
Martin aux Champs)

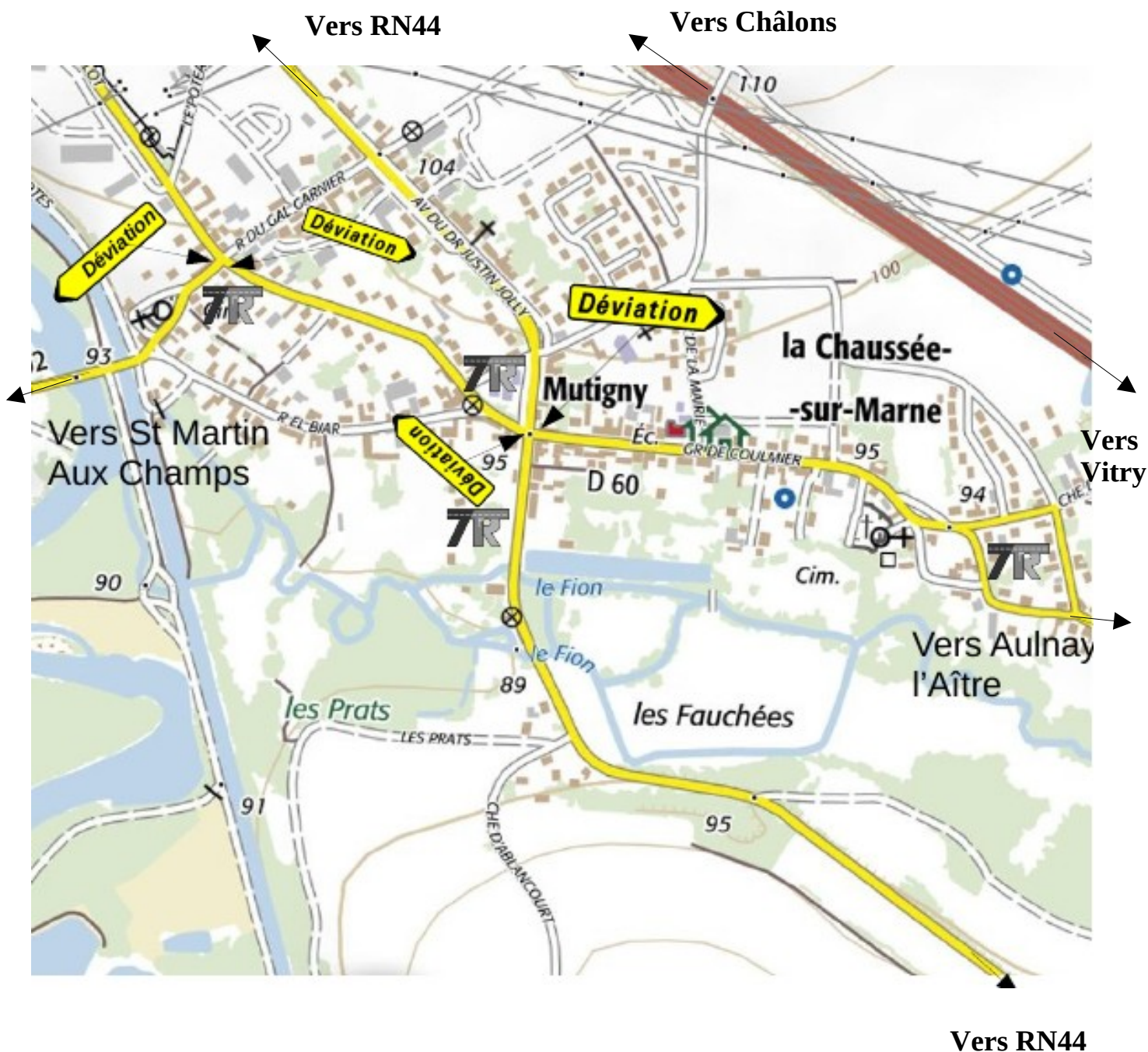
Vers
Ablancourt

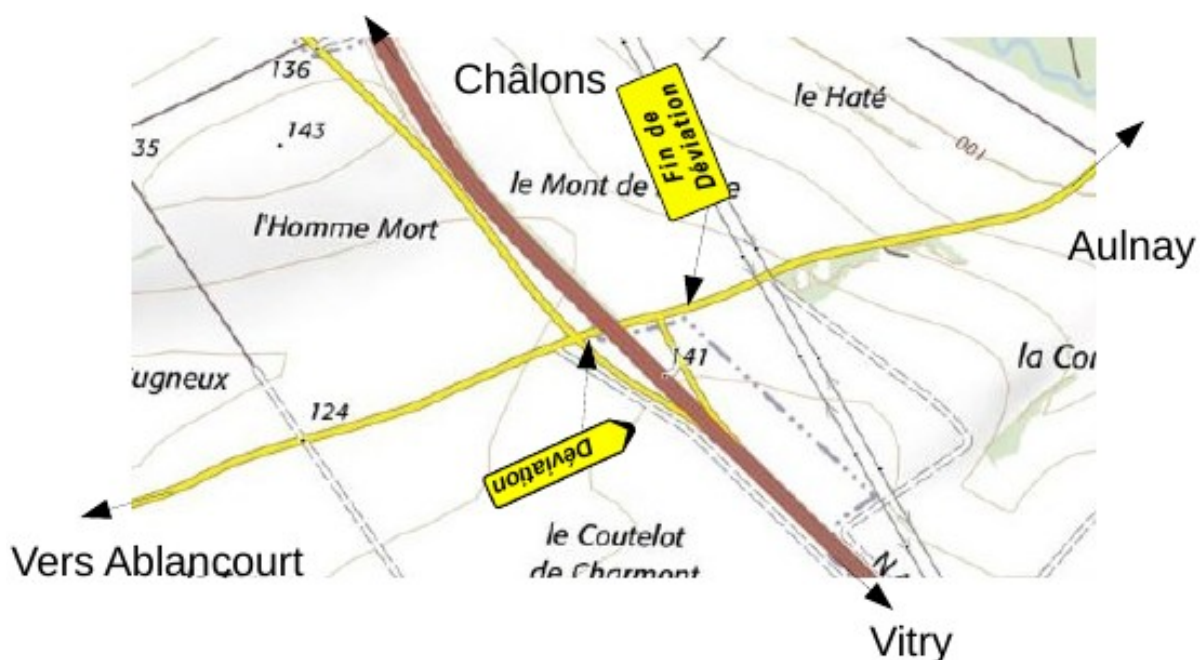
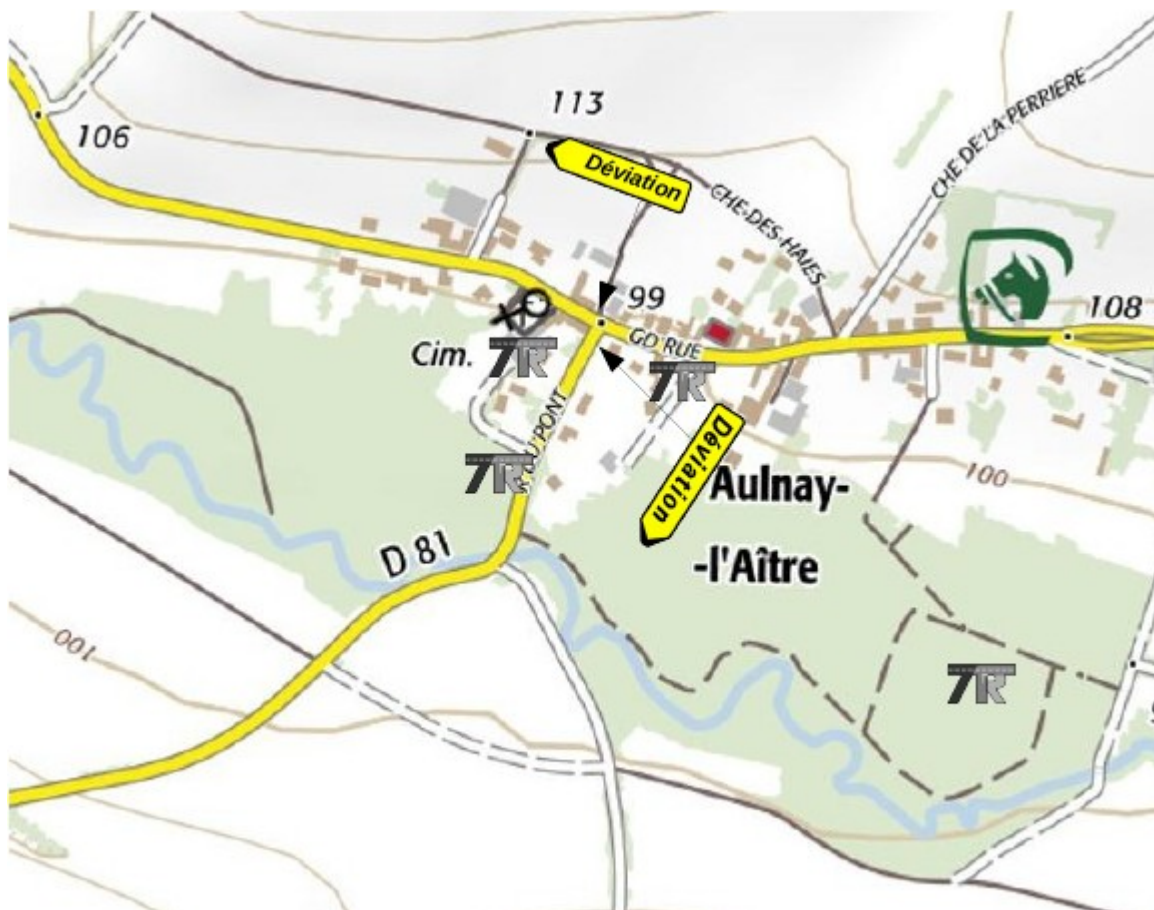




III. ZOOM 2 - Itinéraire de déviation



III. ZOOM 3 - Itinéraire de déviation

III. ZOOM 4 - Itinéraire de déviation

III. ZOOM 5 - Itinéraire de déviation

S.H.V.T

Signalisation-Horizontale-**V**erticale-**T**emporaire

51300 HUIRON

Fax : 03 52 99 00 51 – Port : 06 61 09 62 30



III. ZOOM 5 - Itinéraire de déviation



IV. Signaux utilisés

REPÈRE	SIGNAUX	DESCRIPTION / OBSERVATION
1		- Positionner de part et d'autre de l'ouvrage + signalisation d'approche de chantier : AK5 travailleur , feux clignotants
2		- Positionner de part et d'autre du Passage à Niveau 10 jours au moins avant le commencement des travaux.
3		
4		
5		
6		
7		1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 +
8		1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 +
9		200 m ; 1,8 km ; 2 km ;
10		
11		
12		1 + 1
13		



V. VOS OBSERVATIONS ICI :